

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020
à 19h00, à SAINT-AULAYE
COMPTE RENDU

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, MM. EYMARD, JAULIN, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, BACQUEY, Mmes CAILLAT, ROUQUETTE, M. JOSSIEN, Mmes DUCHÊNE, WOLF.

ABSENTS : M. RAPEAU, Mmes HUGUES (pouvoir à Mme CAILLAT), MARTY (pouvoir à M. JAULIN), FERNANDES (pouvoir à M. EYMARD), MM TRAISSAC (pouvoir à M. LAGRENAUDIE), CONESA (pouvoir à Mme BACQUEY), DESSAIGNE (pouvoir à Mme DUCHÊNE).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal et approuve l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Zone artisanale du Petit Acaud : demande d'acquisition,
- Tarifs Toboggans,
- Modification du règlement intérieur du complexe aquatique,
- Manifestation nationale d'élevage des bergers picards.

1- Présentation de l'Aménagement de la place du Champ de Foire :

Monsieur Lefebvre, de l'agence Espaces, qui est le maître d'œuvre pour l'aménagement de la place du Champ de Foire et de la rue des Faux Christs, a présenté un avant-projet.

2- Attribution des subventions aux associations :

Sur proposition de la commission des Associations qui s'est réunie le 29 juin dernier, le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSÉ
Association Sportive du Collège Dronne-Double	460
Association de Parents d'Élèves de l'école maternelle de St-Aulaye	350
Mission Locale du Ribéracois	1 448
ADMR	2 176.50
Association Française des Sclérosés en plaques	40
France Alzheimer	40
AFM Téléthon	100
Myosotis ne m'oubliez pas	300
Amicale du don du sang de Ribérac	40
Des boules au nez	40

Société musicale	500
École de Musique	4 000
Népomucène	500
L'Ostal Numérique	1 000
Saint-Aulaye en fête	2 100
Saint-Aulaye Sports	3 850
Handball Eulalien	2 850
Double Jeux	300
Made In Eulalia	400
Eulalie Country	150
Le Scion	150
Jeunes Sapeurs Pompiers	600
Amicale des Sapeurs Pompiers	500
TOTAL PROPOSÉ	21 894.50
TOTAL VOTÉ AU BUDGET	30 000

Il est demandé des compléments d'informations pour certaines associations, dont les demandes seront étudiées lors du prochain conseil municipal.

3- Convention avec la SPA Périgueux :

Au vu de la prolifération des chats dans certains secteurs de la commune et considérant que la SPA de Bergerac n'est pas conventionnée avec l'association SOS Chats Libres qui prend en charge un tiers des stérilisations des chats capturés et relâchés, le Conseil dénonce cette convention et décide l'adhésion de la Commune à la SPA de Périgueux, pour un montant de 0.80€ par habitant. Une campagne de capture-stérilisation et relâche des chats pourra avoir lieu au mois de septembre 2020.

4- Convention avec le Syndicat Mixte des Déchets de la Dordogne (SMD3) :

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3 souhaite compléter son fichier des usagers afin de pouvoir créer les comptes et doter en badge l'ensemble des habitants de notre commune et procéder ultérieurement à la facturation exhaustive de la future redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour le compte de la communauté de communes.

Le SMD3 souhaite recevoir de la Commune les éléments d'information éventuellement en sa possession et nécessaires à la création du compte des résidents de notre commune qui ne seraient pas encore enregistrés auprès du SMD3, qu'il s'agisse de résidences principales ou secondaires, ou même de professionnels.

De plus, le SMD3 devra régulièrement actualiser leurs fichiers (nouveaux arrivants, décès, naissances) afin de régulariser les dossiers de chaque administré.

De façon réciproque, le SMD3 pourrait aussi partager avec la Commune, si le Conseil le souhaite les données concernant nos administrés pour nos propres besoins de gestion.

En revanche, ces transferts d'informations impliquent que le SMD3 puisse satisfaire au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) qui s'impose aux collectivités territoriales depuis mai 2018.

C'est pourquoi le SMD3 propose la convention jointe qui permettra de mettre en place des échanges de données réciproques, dans le respect de la loi.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SMD3 par 8 voix pour et 4 voix contre.

5- Commission d'Appel d'Offres : rectificatif :

Suite à la délibération n°2020/10 en date du 9 juin dernier concernant l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, la Préfecture demande de retirer cette délibération et de procéder à un nouveau vote. En effet, dans une commune de moins de 3 500 habitants, le Maire est le président d'office. Il est ainsi proposé d'élire les membres suivants :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. JAULIN	- M. EYMARD
- M. VARIN	- M. DENOST
- M. JOSSIEN	- Mme DUCHÊNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n°2020/10 en date du 9 juin 2020 et élit les membres de la Commission d'Appel d'Offres ci-dessus.

6- Syndicat Départemental des Énergies : désignation d'un délégué supplémentaire :

Suite à la délibération prise le 9 juin dernier, Messieurs Varin et Jossien ont été désignés comme délégués titulaire et suppléant pour le SDE24. Suite aux modifications des statuts du syndicat, le Conseil Municipal désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires, soit respectivement, Monsieur Denost et Madame Duchêne.

7- Commission Communale des Impôts directs : désignation des commissaires :

Ce dossier sera étudié lors du prochain Conseil Municipal.

8- Zone artisanale Petit Acaud : Demande d'acquisition.

La société CRIFER, nouvelle entreprise de serrurerie métallerie souhaite acquérir les parcelles n°169 et 171 afin d'installer son activité.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°70 en date du 28 mars 2003 concernant le tarif de vente des lots situés sur la zone artisanale du Petit Acaud, comme suit :

- terrain situé en façade de la RD 5 : 2,13 € / m²
 - terrain situé en deuxième ligne de la RD 5 : 1,21 € / m²,
- avec un abattement maximum par lot de :
- 500 m² par emploi actif existant maintenu,
 - 600m² par emploi créé dans un délai de deux ans.

Ainsi, l'acquisition des parcelles ZS n°169 et 171, d'une superficie totale de 3 046 m² serait possible à 2 921.86 € pour Monsieur Versigny,

Parcelle ZS 169 : (1 485 m² - 1 000 m²) x 2.13 € = 1 033.05 €

Parcelles ZS 171 : 1 561 m² x 1.21 € = 1 888.81 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession des parcelles cadastrées ZS n°169 et 171, d'une superficie de 3 046 m² à Monsieur Versigny, fixe le prix de vente à 2 921.86 €, compte tenu de la délibération citée ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer les actes afférents à cette cession.

9- Tarifs Toboggans.

Considérant la fermeture provisoire de deux toboggans pour des travaux de maintenance, à compter du 4 juillet 2020 jusqu'au 10 juillet 2020 inclus, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de modifier les tarifs d'entrée **pour les toboggans**, comme suit :

Pour les enfants de 8 à 16 ans et les adultes, le prix du ticket pour la formule SENSATION est de 2 € à compter du 4 juillet 2020 jusqu'au 10 juillet 2020 inclus.

10- Modification du règlement intérieur du complexe aquatique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de revoir le règlement intérieur du complexe aquatique de la commune pour prendre en considération les mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre le virus Covid-19.

Il propose d'ouvrir le complexe aquatique du 4 juillet au 31 août 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du projet du règlement intérieur du complexe aquatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le complexe aquatique sera ouvert du 4 juillet 2020 au 31 août 2020 inclus et adopte le règlement intérieur du complexe aquatique pour l'année 2020.

11- Manifestation nationale d'élevage des bergers picards.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du président du Club Les Amis du Berger Picard, qui souhaite organiser une manifestation nationale d'élevage les 25 et 26 septembre 2021 sur le site de la Plage. Il y a 10 ans, ce concours avait rassemblé 77 chiens. Le concours d'élevage pourrait être associé avec un concours de travail avec les moutons et de cavage de truffes. Le Conseil donne son accord pour l'organisation de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.